

DEPARTEMENT

Séance du 12 août 2025

**BOUCHES DU RHONE**

L'an deux mille vingt cinq et le douze août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres**  
afférents au  
conseil municipal :  
En exercice : 15

**Présents :** Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.  
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles, GESLIN Arnaud.

Qui ont pris part  
à la délibération : 9

**Absents excusés :** Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian.

**Date de la convocation :**  
5 août 2025

**A été nommé secrétaire de séance :** Madame BERTRAND Sylvie

**Date d'affichage :**

**Objet de la délibération : Approbation des travaux de couverture de l'abside de la chapelle Saint Lambert**

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il serait nécessaire d'envisager les travaux de couverture et d'étanchéité de l'abside de la chapelle Saint Lambert.

Un chiffrage de ces travaux par l'entreprise MARTINS et l'Art du Toit a permis une évaluation à 7.500,00 € HT.

Monsieur le maire propose de valider cette enveloppe de travaux ce qui permettrait de maintenir l'ensemble de l'édifice du Xème siècle qu'est la chapelle Saint Lambert dans un excellent état de conservation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré.

**APPROUVE** les travaux de couverture et d'étanchéité de l'abside de la chapelle Saint Lambert par l'entreprise MARTINS et l'Art du Toit pour un montant HT de 7.500,00 €

Vote : - Pour – 9 voix      - Contre – 0 voix      - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 44

Accusé de réception en préfecture  
013-211300579-20250812-2025-44-DE  
Date de réception préfecture : 18/08/2025